

DIVISION DE MARSEILLE

Marseille, le 25 octobre 2011

N/Réf. : CODEP-MRS-2011-059425

**Monsieur le directeur**  
**Etablissement CEA de CADARACHE**  
**13108 SAINT PAUL LEZ DURANCE**

**Objet :** Contrôle des installations nucléaires de base (INB)  
INB 55, laboratoires LECA & STAR  
Inspection n° INSSN-MRS-2011-0721 du 4 octobre 2011

Monsieur le directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 40 de la loi n°2006-686 du 13 juin 2006, relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, une inspection des laboratoires LECA & STAR a eu lieu le 4 octobre 2011 sur le thème « respect des engagements ».

Faisant suite aux constatations formulées, à cette occasion, par les inspecteurs de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

### **Synthèse de l'inspection**

L'inspection du 4 octobre sur les laboratoires LECA et STAR (INB 55) a porté sur le respect des engagements. Elle avait pour objectif de vérifier la réalisation des actions d'améliorations retenues en 2009 dans le cadre du réexamen de sûreté du laboratoire STAR et arrivant à échéance en 2011, de faire l'état des lieux des engagements pris en réponse aux inspections réalisées sur la période 2008-2010 et de contrôler que les actions correctives définies comme suite aux événements significatifs survenus entre 2008 et 2010 ont été mises en œuvre. Au total, le solde d'une quarantaine de points, sur cent soixante environ, restait à examiner.

Le bilan de l'inspection s'est relevé positif. En termes d'organisation, les engagements sont correctement identifiés et suivis. Quant, à leur réalisation effective, il est constaté quelques glissements de délais pour l'achèvement d'actions post réexamen.

Il n'a pas été notifié de constat d'écart notable à l'issue de l'inspection.

.../...

## A Demandes d'actions correctives

Cette inspection n'a pas donné lieu à des demandes d'action corrective.

## B Compléments d'information

Les actions n° 110, 116 et 117, relatives à des améliorations de la protection contre le risque d'incendie et à échéance de juin 2011 sont engagées mais ne sont pas terminées.

### **1. Je vous demande de fixer une échéance de réalisation des actions d'amélioration n° 110, 116 et 117 formulées dans le cadre du réexamen de sûreté du laboratoire STAR.**

Les comptes rendus des deux événements significatifs survenus en 2010 (événements du 1<sup>er</sup> janvier et du 25 juillet 2010) appellent des actions de retour d'expérience à réaliser sur l'établissement de Cadarache. Celles-ci n'ont pu être présentées aux inspecteurs.

### **2. Je vous demande de m'indiquer les actions menées sur le centre de Cadarache pour éviter que les dysfonctionnements observés les 1<sup>er</sup> janvier et 25 juillet 2010 sur les groupes électrogènes de l'INB 55 ne surviennent, pour les mêmes raisons, sur les groupes électrogènes des autres INB de votre établissement.**

Conformément à l'engagement pris en réponse à la demande A1 de l'inspection du 3 novembre 2010, l'inventaire des charges calorifiques présentes à l'intérieur des locaux de l'INB 55 a été mis à jour. A cette occasion, la fiche d'écart n° 2011-2895 a été ouverte, listant les locaux pour lesquels l'inventaire n'est pas conforme à vos spécifications.

### **3. Je vous demande de m'indiquer le traitement apporté à la fiche d'écart n° 2011-2895 relative à l'inventaire des charges calorifiques de l'INB 55.**

## C Observations

Les inspecteurs considèrent que les actions 99, 111, 120 et 143 du document passerelle ainsi que les engagements AE17, AE18 et AE48 formulés dans le cadre du réexamen de sûreté de l'installation sont soldés. De plus, compte tenu des évolutions de l'installation, l'action 102 est obsolète.

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points au plus tard le **20 décembre 2011**. Je vous demande d'identifier clairement les engagements que vous seriez amené à prendre et de préciser, pour chacun d'eux, une échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président de l'ASN et par Délégation,  
Le Chef de la Division de Marseille

Signé par

Pierre PERDIGUIER